

AVIS DE CONVOCATION EN ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES

Madame, Monsieur, cher(e) actionnaire,

Nous avons le plaisir de vous convier à l'Assemblée Générale mixte qui se tiendra :

Le Jeudi 02 Juin 2022 à 09H30 au Siège social d'Alliance Assurances sis au Centre des Affaires El Qods, Esplanade, Porte 14, 3^{ème} étage, Chéraga, Alger.

Vous serez réunis à l'effet de délibérer et statuer sur l'ordre du jour suivant :

De la Compétence de l'Assemblée Générale ordinaire :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
- Rapport des Commissaires Aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 ;
 - Approbation des états financiers de l'Exercice clos le 31 Décembre 2021 ;
 - Approbation des états financiers Consolidés de l'Exercice clos le 31 Décembre 2021
 - Affectation du Résultat de l'Exercice clos le 31 Décembre 2021 et fixation du Dividende ;
 - Rémunération des Administrateurs ;
 - Règlement de la Note d'Honoraires des Commissaires Aux Comptes ;
 - Nomination d'un nouveau cabinet de Commissariat aux Comptes ;
 - Pouvoirs à conférer ;
 - Divers.

De la Compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie en Session Extraordinaire :

- Représentation Légale ;
- Pouvoirs à conférer.

L'Assemblée Générale sera ouverte aux titulaires d'actions inscrites dans un compte titre trois jours ouvrés avant la date de la réunion, dont le nom figure sur la liste des actionnaires transmise par Algérie Clearing ou, le cas échéant, qui présentent un relevé de compte titre dûment établi par son TCC.

Il sera possible aux actionnaires d'adresser des questions par lettre recommandée avec accusé de réception, à faire parvenir au siège social de la Société, dans les dix Jours avant la tenue de l'assemblée générale ; des réponses leur seront apportées au cours de la réunion.

Pour assister personnellement à l'Assemblée Générale, vous devez :

- confirmer votre présence en remplissant le formulaire disponible sur le site internet www.allianceassurances.com.dz, rubrique « **Relation Actionnaires** » qui devra nous parvenir au plus tard le 01 Juin 2022 ;
- vous présenter, muni d'une pièce d'identité et de votre relevé de compte titres.

Si vous ne pouvez assister vous-même à l'Assemblée Générale, vous avez la possibilité de vous y faire représenter :

- En tant que personne physique, donner pouvoir légalisé à toute autre personne de votre choix ;
- En tant que personne morale, donner pouvoir dûment signé et cacheté, à la personne qui vous représentera.

Au nom du Conseil d'administration, nous vous remercions de votre confiance et de l'attention que vous ne manquerez pas d'apporter aux projets de résolutions soumis à votre vote.

Il est entendu que cette réunion sera tenue conformément aux recommandations du comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie au coronavirus(COVID-19).

Le Président du Conseil d'Administration